



Nicole Régnault Violon
Conseillère Municipale
du Groupe Réinventons Plaisance

A PLAISANCE DU TOUCH, le 23 octobre 2018

Monsieur Louis ESCOULA
Maire de la commune de Plaisance du Touch
1 rue Maubec
31830 PLAISANCE DU TOUCH

Objet : Demande de documents administratifs : **État récapitulatif des éléments de patrimoine, terrains et immeubles, répertoriés « à ce jour » en tant que biens immobiliers de la collectivité territoriale de PLAISANCE DU TOUCH, soit au titre de la propriété privée de la commune, soit au titre du domaine public.**

Monsieur le Maire,

Le mercredi 17 octobre 2018, lors du dernier Conseil Municipal de la ville de Plaisance du Touch, les huit conseillers municipaux de l'opposition, tous membres du GROUPE RÉINVENTONS PLAISANCE, vous ont réclamé un **état récapitulatif des éléments de patrimoine, terrains et immeubles, répertoriés « à ce jour » par vos services en tant que biens immobiliers de la collectivité territoriale de Plaisance du Touch, soit au titre de la propriété privée de la commune, soit au titre du domaine public.**

J'appelle votre attention sur le fait que cette requête vous a été présentée à plusieurs reprises par les élus de l'opposition, qu'elle a été formulée oralement, et toujours sans succès, non seulement depuis le début de l'actuelle mandature, mais également au cours de la mandature précédente.

C'est pourquoi je formule par la présente, en mon nom et au nom de mes collègues du GROUPE RÉINVENTONS PLAISANCE, une **demande écrite** que je vous saurai gré de satisfaire dans les meilleurs délais. A défaut, je me verrai dans l'obligation de considérer qu'il s'agit d'une atteinte à la liberté d'exercice du mandat d'élus local et, à mon grand regret, d'en tirer les conséquences.

Pour mémoire, et à toutes fins utiles, les membres du GROUPE RÉINVENTONS PLAISANCE sont en l'occurrence dans le strict exercice de leurs droits d'élus municipaux, et plus particulièrement en conformité avec les termes de l'article 2121-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui stipule que : *« Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. »*.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le GROUPE RÉINVENTONS PLAISANCE

Nicole Régnault Violon